

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution **de l'arrêté n°2019-10 en date du 23 avril 2019**, il sera procédé à une enquête publique portant sur :

- **la modification n°6 du Plan local d'Urbanisme de la commune de Labastide-Saint-Pierre,**
- **la modification n°7 du Plan local d'Urbanisme de la commune de Montbartier,**

permettant :

- d'adapter les règlements écrits des 2 PLU de Montbartier et de Labastide-Saint-Pierre à la charte paysagère et architecturale de la ZAC Grand Sud Logistique et supprimer l'article 14 concernant le coefficient d'occupation des sols
- d'adapter le règlement graphique du PLU de Labastide Saint Pierre pour mettre en place un emplacement réservé sur la zone d'activité de Lauzard.

L'enquête publique se déroulera du 11 juin 2019 de 9h au 26 juin 2019 à 17h inclus, soit pendant 16 jours consécutifs.

Monsieur Christian BARTHOLOMOT, ingénieur des Mines a été désigné en qualité de **commissaire enquêteur** par le Président du Tribunal administratif de TOULOUSE.

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public **au siège de la Communauté de Communes GRAND SUD TARN ET GARONNE et dans les deux mairies concernées**, pendant la durée de l'enquête, du 11 juin 2019 de 9h au 26 juin 2019 à 17h inclus, aux jours et horaires habituels d'ouverture, à l'exception des dimanches et des jours fériés.

Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux lieux, dates et heures suivantes :

- **à la mairie de Montbartier aux dates et heures suivantes : Le mercredi 12 juin de 14h à 17h**
- **à la mairie de Labastide Saint Pierre aux dates et heures suivantes : le mardi 25 juin de 9h à 12h.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier des projets des modifications des PLU de Labastide Saint Pierre et Montbartier, et consigner ses observations, propositions et contrepropositions, sur les registres ouverts à cet effet au siège de la communauté de communes (adresse : 120 avenue Jean Jaurès 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE) et dans les 2 mairies concernées (adresses : BP7 place de l'Hôtel de Ville 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE ; 1 place de la Mairie 82700 MONTBARTIER) ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la communauté de communes (adresse : Monsieur le Commissaire enquêteur – Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne 120 avenue Jean Jaurès 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE).

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées sur le registre dématérialisé via un lien sur le site internet de la communauté de communes **www.grandsud82.fr** ou via l'adresse mail dédiée suivante enquete-publique-1179@registre-dematerialise.fr.

Le dossier d'enquête publique unique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne à l'adresse suivante : **www.grandsud82.fr** et consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté de communes.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la communauté de communes dès la publication du présent arrêté.

Les projets d'évolution des PLU de Labastide Saint Pierre et Montbartier n'ont pas fait l'objet d'évaluation environnementale. Les informations relatives à l'environnement se rapportant à ces projets se trouvent dans le dossier d'analyse au cas par cas qui a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Occitanie. Les dispenses d'évaluation environnementale par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sont jointes au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Tarn-et-Garonne et à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Toulouse. Une copie sera déposée au siège de la Communauté de Communes GRAND SUD TARN ET GARONNE, dans les 2 mairies concernées et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la communauté de communes **www.grandsud82.fr**

À l'issue de l'instruction :

- Le conseil communautaire pourra, au vu des avis et des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification des 2 PLU
- Le conseil communautaire approuvera les modifications des PLU de Labastide Saint Pierre et de Montbartier.
-

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme au siège de la communauté de communes.

La Présidente